

Constitution du dispositif

Dans le fil de nos élaborations, il nous est apparu que la question de la temporalité était tout à fait importante dans le montage du dispositif, qui s'effectuera donc en deux temps.

- Le **premier temps** concernera les membres de l'association de psychanalyse Encore : ceux qui, à une place ou une autre du dispositif (passant, passeur, analyste ayant désigné des passeurs, ayant été membre d'un cartel de passe) ont eu une expérience de la passe et souhaitent participer au dispositif se feront connaître auprès des secrétaires du dispositif. Un minimum de 5 personnes est requis pour ce premier ensemble (la question d'un nombre maximum reste en suspens). Il reviendra au directoire de mettre en lien ceux qui se seront avancés et d'en annoncer la liste aux membres de l'association, la charge du directoire en tant que tel s'arrêtant à cette étape.
- Dans un **deuxième temps**, une fois constitué cet ensemble de base des membres d'Encore, celui-ci s'adjoindra un autre ensemble composé de « correspondants extérieurs » à Encore. Ceux-ci seront choisis individuellement, soit pour leur expérience de la passe, soit pour l'intérêt qu'ils portent, notamment par leurs travaux, à cette question. Un accord, sans objection majeure [2], sur le choix des correspondants devra se faire au sein de l'ensemble constitué par les membres d'Encore.

Ainsi constitué, cet ensemble de deux ensembles élaboré en deux temps sera en fonction pour deux ans et, hormis leur participation à des cartels de passe, les membres du dispositif de passe n'auront aucune attribution institutionnelle en tant que tels. Les membres du dispositif se choisiront deux secrétaires de la passe qui auront pour charge, pendant ces deux ans, de tenir à jour la liste des passeurs et de recevoir les demandes de passe.

En ce qui concerne la désignation des passeurs, tout membre d'Encore et tout analyste « correspondant » peut désigner un passeur parmi ses analysants.

Au terme de ces deux ans de fonctionnement, le dispositif sera entièrement renouvelé, sur le même mode, avec la possibilité pour ceux qui le souhaitent d'y participer à nouveau mais en refaisant la demande.

Fonctionnement du dispositif pour chaque passe

C'est donc auprès des secrétaires de la passe que les passants viendront tirer au sort leurs passeurs.

Lorsqu'un passant aura fini son témoignage, il en informera les secrétaires de la passe qui à ce moment-là tireront au sort un cartel de passe selon le principe suivant :

- deux noms seront tirés au sort dans le premier ensemble, celui constitué par les membres d'Encore– deux noms seront tirés au sort dans le deuxième ensemble, celui constitué par les correspondants extérieurs
- cet ensemble de 4 se choisira un plus-un à sa convenance, dans ou hors de l'association.

Un analyste qui a été tiré au sort pour un cartel ne pourra pas faire partie d'un autre cartel de passe tant que le travail de ce premier cartel n'est pas arrivé à sa conclusion.

A l'issue du travail du cartel, le passant sera averti dans ce temps même de la réponse du cartel, que sa passe ait donné lieu ou pas à une nomination. Dans le cas d'une nomination A.E., l'annonce à l'association sera, elle, différée, et n'interviendra qu'au terme d'une année.

Nous avons décidé de ce délai d'une part pour distinguer deux temps, celui de la nomination orale par le public restreint du cartel de passe et celui de l'écriture de la nomination diffusée à un public plus large. D'autre part, ce décalage entre l'annonce au passant et l'annonce à l'association vise également à tempérer les inévitables effets imaginaires de la nomination.

Si une nomination A.E. concerne un passant qui n'est pas membre d'Encore, celui-ci le deviendra « de droit », il lui reviendra alors de confirmer ou non son inscription.

Pour ce qui concerne le lien avec l'association et plus largement avec le public de la psychanalyse, le directoire aura de son côté la charge d'organiser deux réunions publiques par an sur la passe.

Ce dispositif de passe ainsi élaboré ne prétend évidemment pas anticiper ni répondre à toutes les questions qui ne manqueront pas de se poser au fil de l'expérience, il reviendra aux membres qui auront fait fonctionner le dispositif et aux membres de l'association de rester ouverts à de nécessaires évolutions, ce qui est l'esprit même de la passe.

[2] Si l'un de membres du premier ensemble émet une objection majeure à l'endroit de tel ou tel correspondant, celui-ci ne pourra pas faire partie du dispositif.

Pour tout renseignement, veuillez contacter un membre du directoire.